

INNOVATION ET EVOLUTION DES PRATIQUES ENTREPRENEURIALES
V^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat - 4/5 octobre 2007

**« LES POLITIQUES D'ENCOURAGEMENT A LA CREATION DE PETITES
ENTREPRISES EN FRANCE :
CREATION D'ENTREPRISE OU ENTREPRENEURIAT ? »**

RESUME

Depuis une trentaine d'année, la France a fait preuve, au travers des différentes politiques conduites par l'Etat ou les collectivités territoriales, d'une certaine constance dans l'encouragement à la création des petites entreprises. Cette volonté d'encouragement a cependant été associée a une autre idée très tentante, celle de la création d'entreprise comme une des solutions à la résorbtion du chômage, dont le taux est resté très élevé en France. C'est pourquoi une grande partie des financements de l'encouragement à la création le furent en direction des demandeurs d'emploi. Cet article émet l'hypothèse que les contraintes politiques conduisant à obtenir notamment des résultats attendus à court terme, et en particulier sur les chiffres du chômage, ont influencé de façon non négligeable la nature des dispositifs d'encouragement à la création de petites entreprises en France, et que les conclusions très mitigées sur les résultats de ces politiques enregistrés par les différents rapports d'évaluation sont dues en partie à la confusion des objectifs poursuivis.

La remise en valeur de méthodologies d'accompagnement prenant les apprentissages des compétences liées à l'entrepreneuriat permettrait de contribuer efficacement à l'amélioration de ces résultats.

Luc Duquenne - 2, rue de la croix verte - (87000) LIMOGES (France)

Président de l'Institut européen de l'Entrepreneuriat Rural

Président de Synergies Créateurs

Président du réseau « aïrelle »

Expert Consultant auprès de la Communauté Européenne, cabinet d'étude AS Conseil

bur :+33(0)555 32 87 29 mob:+33(0)689 33 31 32

luc.duquenne @ i2er.org

INNOVATION ET EVOLUTION DES PRATIQUES ENTREPRENEURIALES
V^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat - 4/5 octobre 2007

**« LES POLITIQUES D'ENCOURAGEMENT A LA CREATION DE PETITES
ENTREPRISES EN FRANCE :
CREATION D'ENTREPRISE OU ENTREPRENEURIAT ? »**

RESUME

Depuis une trentaine d'année, la France a fait preuve, au travers des différentes politiques conduites par l'Etat ou les collectivités territoriales, d'une certaine constance dans l'encouragement à la création des petites entreprises. Cette volonté d'encouragement a cependant été associée a une autre idée très tentante, celle de la création d'entreprise comme une des solutions à la résorbtion du chômage, dont le taux est resté très élevé en France. C'est pourquoi une grande partie des financements de l'encouragement à la création le furent en direction des demandeurs d'emploi. Cet article émet l'hypothèse que les contraintes politiques conduisant à obtenir notamment des résultats attendus à court terme, et en particulier sur les chiffres du chômage, ont influencé de façon non négligeable la nature des dispositifs d'encouragement à la création de petites entreprises en France, et que les conclusions très mitigées sur les résultats de ces politiques enregistrés par les différents rapports d'évaluation sont dues en partie à la confusion des objectifs poursuivis.

La remise en valeur de méthodologies d'accompagnement prenant les apprentissages des compétences liées à l'entrepreneuriat permettrait de contribuer efficacement à l'amélioration de ces résultats.

« LES POLITIQUES D'ENCOURAGEMENT A LA CREATION DE PETITES ENTREPRISES EN FRANCE : CREATION D'ENTREPRISE OU ENTREPRENEURIAT ? »

Avertissement

Ce travail ne répond sans doute pas complètement aux exigences d'un papier de recherche classique. Aussi, la lecture qui doit en être faite est celle d'une communication tendant à faire partager un vécu et un ensemble de réflexions, bâtis sur vingt cinq années d'engagement et d'expérience de l'auteur dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise d'une part, de recherche et de participation à l'évolution des thématiques concernées d'autre part.

Introduction

Depuis une trentaine d'année, la France a fait preuve, au travers des différentes politiques conduites par l'Etat ou les collectivités territoriales, d'une certaine constance dans l'encouragement à la création des petites entreprises.

Cet axe a été notamment rappelé fortement dans le premier chapitre du rapport d'information déposé en 1999 par la Commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan qui s'intitulait : « *les enjeux collectifs de la création de très petites entreprises exigent et justifient une intervention de l'Etat* »(Besson, 1999). Il fut renouvelé par M. Gérard CORNU dans son rapport fait au nom de la commission des affaires économiques du SENAT, déposé en mai 2005 : « *La faiblesse de la densité entrepreneuriale constatée en France soulignait également le décalage entre le discours des pouvoirs publics en faveur des PME et l'absence d'intérêt manifestée par nos concitoyens pour la création d'entreprises. Remédier à leur apparente désaffection nourrie par les échecs de la « nouvelle économie » est très vite apparu comme une exigence partagée par l'ensemble des personnalités auditionnées par le groupe de travail* »

Cette volonté d'encouragement à la création des petites entreprises a cependant été associée à une autre idée très tentante, celle de la création d'entreprise comme une des solutions à la résorption du chômage, dont le taux est resté très élevé en France. C'est pourquoi une grande partie des financements de l'encouragement à la création le furent en direction des demandeurs d'emploi.

Plusieurs rapports d'évaluation (Missions d'évaluation du Commissariat général au Plan, APCE) ont cependant eu des conclusions très mitigées quant aux résultats directs liés aux différentes mesures incitatives. Eric Besson évoque un « *système globalement peu performant* » (Besson, 1999), et le groupe de travail ayant rédigé le rapport note en 2004 : « *Les hésitations, les changements de régime, les aller-retours, ont fait craindre jusqu'à présent aux candidats créateurs que l'État manquerait de constance dans ce domaine* » (A. Mulliez, 2004).

Le « Rapport sur les aides publiques aux entreprises » va même jusqu'à écrire en 2007 que « *plusieurs observations conduisent à s'interroger sérieusement sur l'efficacité des aides publiques.* » (A. Cordier, A. Fouquet, M. Casteigts, 2007).

S'appuyant sur ces rapports d'évaluation, certaines mesures ont été réformées voire même abandonnées et de nouvelles ont été mises en oeuvre.

De nombreux rapports (Besson,1999; Bockel, 2001; Hurel, 2002) et articles ont tenté une analyse des principales causes de ces résultats très modestes . La plupart mettent en avant ce qu'ils nomment « les freins à la création d'entreprise » en évoquant la plupart du temps les difficultés à trouver des financements, les lourdeurs administratives ou le manque de sécurité pour les créateurs. C'est notamment dans cet esprit d'une simplification des démarches administratives que la « Loi sur l'initiative économique » de août 2003 a permis, par exemple, la constitution de société avec 1 € de capital et que les justificatifs de viabilité du projet ne sont plus exigés pour pouvoir bénéficier de l'ACCRE depuis le 1er janvier 2007.

D'autres, nettement moins nombreux, évoquent les problèmes culturels français ainsi que les aspects liés aux enseignements initiaux et continus (Besson,1999; Fayolle, 2001; Rapport CNCE, 2005)

Cet article émet l'hypothèse que les contraintes politiques conduisant à obtenir notamment des résultats attendus à court terme, et en particulier sur les chiffres du chômage, ont influencé de façon non négligeable la nature des dispositifs d'encouragement à la création de petites entreprises en France. C'est, en particulier, le cas des nombreuses mesures destinées spécifiquement aux demandeurs d'emploi (ACCRE, Chèque Conseil, EDEN, financements des prestations d'accompagnement et de formations) voire aux personnes en grande difficulté, qu'ils soient chômeurs de longue durée, Travailleurs Handicapés ou bénéficiaires du RMI, , dont l'objectif évident est lié très étroitement aux politiques sociales destinées à abaisser un taux de chômage désespérément trop élevé.

Ainsi, avec un quasi unique indicateur d'évaluation attaché au nombre de créations, nous avons pu constater ces dernières années une évolution très nette vers une facilitation de la création d'entreprise prise en son sens premier, c'est à dire l'acte de créer.

Dans un premier paragraphe, nous ferons un rapide rappel historique des principales mesures politiques d'encouragement à la création d'entreprise en France. Nous essaierons, dans un deuxième paragraphe, d'effectuer une approche, des justifications généralement avancées pour la mise en oeuvre de ces politiques, spécifiquement par la mise en avant de certains freins à la création d'entreprises. Nous nous interrogerons ensuite sur les ambiguïtés qui ont pu naître à propos de l'expression « création d'entreprise » et de ses utilisations, avant de plaider, en conclusion, pour une revalorisation de l'accompagnement à la création d'entreprise, toujours dans l'objectif du développement de l'entrepreneuriat en France.

1. Bref rappel des politiques françaises d'encouragement à la création d'entreprise

Il est probable que l'on puisse situer la première manifestation d'intérêt pour l'Etat Français à encourager la création l'entreprise en 1973, lorsque, comme l'indiquent P. Albert, A. Fayolle et S. Marion (*Revue Française de Gestion*, 1994), F. Miliaret émet des recommandations sur la création d'entreprise dans le rapport qu'il remet à J. Charbonnel Ministre du Développement Industriel, du gouvernement de Pierre Mesmer, premier Ministre.

Ce n'est, cependant, que face à la montée importante du nombre de chômeurs dans le milieu des années 70 que la voie de l'entrepreneuriat apparaît petit à petit, et sous la forme d'une alternative possible à l'emploi salarié.

Les premières manifestations visibles d'encouragement ne sont apparues, en effet, véritablement qu'en 1976 dans le discours de politique générale tenu devant l'Assemblée Nationale par Raymond Barre, nommé premier Ministre par le Président Giscard d'Estaing.

Dans son discours, Raymond Barre évoque clairement « L'esprit d'entreprise » comme « indispensable à notre pays » car conduisant « à l'émancipation et non pas à l'assistance ».

S'il emploie bien alors l'expression « Esprit d'Entreprise », il est cependant clair qu'il veut parler en réalité, de « Création d'Entreprise ». Au cours de l'année suivante, il confirme en effet cette intention de promouvoir la création d'entreprise, en lançant directement aux chômeurs un défi quelque peu provocateur : « *Les chômeurs pourraient essayer de créer leur entreprise au lieu de se borner à toucher des allocations chômage* » .

C'est sur cette idée qu'est lancée en 1977 la première mesure spécifique d'incitation de l'Etat français, qui recevra l'appellation « ACCRE » (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise), destinée à l'origine aux seuls cadres au chômage et étendue en 1980 à l'ensemble des demandeurs d'emploi.

L'appel de Raymond Barre reste encore aujourd'hui dans l'esprit de beaucoup de français.

C'est à la même époque (1979) que fut créée l'Agence Nationale Pour la Création d'Entreprise (ANCE) qui avait pour but de coordonner les actions conduites en faveur de la création d'entreprise, et qui deviendra l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE) en 1996 après une nette réduction de ses missions et de ses moyens.

En 1982, la grande loi sur la décentralisation (loi du 2 mars 1982), relative "aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions" donne le pouvoir aux collectivités d'engager des politiques d'encouragement à la création d'entreprises.

Les Régions renforcent les dispositifs de primes PRE/PRCE (Prime Régionale à l'Emploi, Prime Régionale à la Création d'Entreprise), gérées par les Régions mais réservées, cependant, aux entreprises qui s'engagent parallèlement à créer des emplois.

Faisant suite à une expérimentation effectuée en Aquitaine, le dispositif du « Chèque Conseil » est créé en 1989. Il permet aux bénéficiaires potentiels de l'ACCRE de rémunérer le recours à

des conseillers agréés par le Préfet de chaque Département, sur proposition du Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi. Ce dispositif bénéficie avant tout aux grands réseaux.

En 1995, l'ANACE identifie plus de trente types d'aides, d'origine nationale ou locale, à la création d'entreprises, se répartissant en trois catégories : subventions, financement des activités et accompagnement (information, formation et conseils).

Le Dispositif EDEN (Encouragement au développement d'entreprises Nouvelles) instauré par deux lois votées en 1997 (Loi sur l'Emploi des Jeunes) et en 1998 (Loi contre les Exclusions) institue la possibilité d'une avance remboursable aux créateurs les plus démunis.

Lancé en octobre 2000 par les Pouvoirs Publics, le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) a pour objectif de faciliter l'installation de nouveaux entrepreneurs, soit par la création d'entreprise, soit par reprise d'un fonds de commerce.

La loi sur l'initiative économique du 1er Août 2003 élargit la liste des bénéficiaires de l'aide EDEN et simplifie l'acte de création.

En 2007, ce sont les justificatifs de viabilité du projet qui ne sont plus exigés pour pouvoir bénéficier de l'ACCRE.

Le message semble avoir été bien perçu. Depuis 1995, entre 35 et 45% des créateurs d'entreprise se sont recrutés dans les rangs des demandeurs d'emploi (sources APCE).

2. L'analyse française des freins à la création d'entreprise

L'article sorti dans le Parisien¹ dans son édition du lundi 9 octobre 2006 à l'occasion du salon des micro entreprises qui se tenait à Paris, est certainement représentatif d'un courant tenace d'analyse de ces freins.

Il est en effet traditionnel de sortir une série d'articles sur ce sujet lors de l'organisation des différents salons dédiés à la création d'entreprise qui fournissent, à cette occasion, une bonne tendance de l'opinion générale.

¹ Le Parisien est un journal quotidien régional Français qui tire à environ 600 000 exemplaires. Premier quotidien sur Paris et Ile-de-France, il comprend dix éditions départementales. Il est également décliné sous la forme d'une édition nationale.

Dans son supplément économie, donc, le Parisien sortait en grand titre "créer son entreprise, il faut le vouloir ! "; il pouvait laisser supposer une analyse nouvelle sur les leviers de la création serait avancée. A quelque chose près, les arguments habituels étaient cependant repris.

En tête de l'article était retracé l'interview de Jean-Claude Volot, Président de l'APCE, qui affirmait à ce propos : «il y a trois freins à la création d'entreprise : le financement bancaire, la gestion administrative et la culture de l'échec».

Plusieurs responsables de réseaux d'organismes d'aide à la création d'entreprise, interrogés pour le même article, partageaient tout à fait cet avis.

Le manque de financements, la faible réactivité des banquiers et les lourdeurs de l'administration sont effectivement le plus souvent évoqués comme les principaux freins à la création d'entreprise.

Le rapport d'Eric Besson ne notait-il pas : « Comment ne pas voir là résumé tout le « mal français » de la création d'entreprises : l'insuffisance de fonds propres ou de quasi fonds propres. » (Besson, 1999)

Nous pouvons rapprocher ces déclarations des enquêtes réalisées régulièrement auprès des français sur les principaux freins à la création d'entreprise.

Ainsi, le baromètre Salon des Entrepreneurs - APCE, réalisé chaque année par l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique), note en 2001² dans son compte rendu que *"les freins à la création d'entreprise, cités par ceux qui ont déclaré ne pas avoir envie d'une telle initiative, sont d'abord des raisons administratives et économiques : les lourdeurs administratives (30%) les difficultés de financement (29%), les incertitudes sur les perspectives économiques (26%) sont citées en premier."*

En 2004³, le rapporteur de l'enquête réalisée par les mêmes sur le sujet écrit que : *"Lorsqu'on demande aux interrogés ce qui les ferait rapidement passer à l'acte, trouver des financements arrive spontanément en tête des citations avec 54% de déclarations, loin devant l'idée (18%) ou encore la facilitation des démarches administratives (11%). Enfin, ils sont 21% à déclarer que*

² Enquête réalisée le 20 décembre 2001 auprès d'un échantillon de **1001** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.

³ Enquête réalisée du 29 décembre 2003 au 3 janvier 2004 sur un échantillon de 1963 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.

l'obtention d'un congé spécifique ou travailler à mi-temps pour préparer leur projet les aiderait à créer."

En 2002⁴ le rapport annuel mentionnait déjà : *" Les freins font quant à eux ressurgir une vieille connaissance, puisque les individus désireux de s'installer à leur compte, citent majoritairement le manque de moyens financiers ou le manque de capitaux (67%), loin devant le montant des charges sociales (20%), la complexité des démarches administratives (15%) ou même la peur d'échouer (3%)."*

Nous ne comptons pas contester ces analyses, les freins énoncés constituant à coup sûr des obstacles à la création des petites entreprises et nous ne pouvons donc que saluer toutes les mesures de simplification des démarches administratives liées à la création d'entreprise qui ont été mises en oeuvre ces dernières années en France. De même l'émergence de structures depuis la fin des années 1980⁵, et de dispositifs ayant le même objet un peu plus tard⁶, a certainement représenté un réel facteur d'amélioration d'accès au statut de chef d'entreprise.

Pourtant, il nous est apparu intéressant, avant d'adhérer aveuglément aux solutions proposées, de nous assurer au préalable que les questions posées étaient bien les bonnes.

En cherchant à répondre, en effet, à la question « quels sont les freins à la création d'entreprise ? » sans définir auparavant ce qui était mis dans le concept « création d'entreprise » , nous acceptons, dans le même temps, les ambiguïtés développées sur ce concept et, en particulier, l'idée très couramment admise que la création d'entreprise – en tant qu'acte d'enregistrement- est l'objectif recherché.

Persuadés que c'est une erreur que de faire porter les efforts des politiques d'encouragement à l'entrepreneuriat sur cette finalité, il nous paraît essentiel dans le contexte actuel de la politique

⁴ administré les 19 et 20 décembre 2002 selon la méthode des quotas, auprès d'un échantillon de 957 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus

⁵ La création de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) date de 1989

⁶ le dispositif EDEN a été voté en 1997

française, de nous reposer la question des objectifs d'une part, et du rôle de l'accompagnement des créateurs d'autre part.

”

3. Création d'entreprise : devenir entrepreneur ou ne plus être demandeur d'emploi ?

Jusqu'au milieu des années 70 en France, la création d'entreprise représentait l'ensemble des démarches d'installation, et quasiment personne ne se posait des questions sur le sens de ce qu'il faisait, et encore moins sur les enjeux politiques de la création. On ne parlait même pas de création d'entreprise. Nous voulons dire par là que l'expression "création d'entreprise" et ses dérivés n'existaient pas en tant que telle et que seule la vision de la future entreprise créée guidait les créateurs. On identifiait alors trois principaux profils de créateurs d'entreprise: ceux issus de familles d'entrepreneurs, ceux ayant suivi des études supérieures et des « fous », souvent innovateurs dans leur domaine⁷. La création n'était illustrée que par l'acte d'enregistrement de l'entreprise.

Ce n'est, en effet, que lorsque l'on commence véritablement à faire de la création d'entreprise un enjeu, c'est à dire au milieu des années 70, que l'expression "création d'entreprise" est « capturée » pour l'employer dans le sens généralement utilisé aujourd'hui, c'est-à-dire l'ensemble des démarches à accomplir pour pouvoir créer son entreprise.

Encore de nos jours, mis à part dans les milieux universitaires, le vocable « entrepreneuriat » ne fait pas encore partie du langage courant des acteurs concernés par la création d'entreprise (créateurs eux-mêmes, politiques, réseaux d'accompagnement, organismes de financements). C'est le terme « création d'entreprise » qui est le plus couramment utilisé.

Naturellement, une personne qui entame ces démarches, même s'il n'en est qu'au stade d'émettre une idée, devient un « créateur ».

Sylvie SAMMUT note ainsi : « le vocable créateur doit être appréhendé au cours de ce chapitre dans son sens le plus large. Il désigne l'individu engagé dans le montage d'un projet de nature entrepreneuriale... »(*l'accompagnement de la petite entreprise en création*, p13)

⁷ Ce fut le cas de l'auteur qui réunissait les 3 critères à la fois. Issu d'une famille d'entrepreneurs, il créa à 23 ans sa première entreprise (une entreprise de travaux de forage horizontal pour laquelle il avait inventé une technique particulière) en s'associant, en 1973, à un camarade de classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs.

Il est légitime de nous demander, à ce stade, si cet ensemble d'expressions utilisées dans ce sens par le milieu de la création ne constitue pas un détournement ayant fortement contribué à créer des confusions sur les objectifs poursuivis par chacune des parties.

Les pouvoirs publics et les créateurs placent évidemment toutes leurs ambitions sur ce qu'ils pourront tirer de cette création. Il semble bien cependant, à examiner les politiques des uns pour encourager les autres, qu'il existe un fort décalage sur ce qu'ils en attendent réciproquement.

La promotion de la création d'entreprise a été jusqu'à faire l'objet d'une campagne télévisée de sensibilisation nationale en 2003 sur le thème : « Libérez votre esprit d'entreprise » .

Mais "créer son entreprise" ne peut, en soit, constituer véritablement un objectif de salut pour ceux qui s'y engagent. La création ne représente qu'une étape, certes difficile à franchir, pour pouvoir devenir chef d'entreprise mais ne « fait » pas le chef d'entreprise.

En l'absence de système éducatif préparant les français à l'entrepreneuriat, l'accompagnement se doit de jouer un rôle pédagogique. Il devient donc nécessaire de repréciser les rôles dévoués à l'accompagnement et, donc, aux professionnels de l'accompagnement.

En effet, comme le note Sylvie SAMMUT : *« L'observation des pratiques et l'écoute des accompagnés démontrent la nécessité de corriger une double myopie. La première est temporelle, puisque l'on a tendance à privilégier l'accompagnement de court, voire de très court terme, au détriment d'une logique de suivi ancré dans la durée. Dans ces conditions, peut-on encore parler d'accompagnement ? La seconde peut être qualifiée de « spatiale » et résulte d'une forte focalisation sur des problématiques trop générales de création et de démarrage conduisant à l'élaboration d'un « sacro-saint » business plan dénué de pertinence car répliquant des schémas stéréotypés. »* (S. SAMMUT, 2003, p15).

4. Conclusion

L'encouragement pour l'introduction de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'initiative dans l'enseignement est certainement un des axes de réflexion à développer pour encourager l'entrepreneuriat.

Nous ne pouvons donc que nous engager dans ce sens à côté du CNCE qui plaide pour « une poursuite de la réflexion engagée sur les actions à mener dans le système éducatif » pour la « promotion de l'esprit d'entreprise » (rapport CNCE, 2005), et Alain Fayolle qui met en avant les « enjeux du développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat en France » (Fayolle, 2001),

Mais pour les candidats sortis du système scolaire, il est nécessaire de pouvoir combler les déficits accumulés au cours de leurs démarches de construction de leur projet.

C'est pourquoi un renforcement de l'accompagnement, comportant une réelle professionnalisation des conseillers contribuera efficacement à concilier les objectifs des politiques et ceux des créateurs, c'est à dire développer l'esprit d'initiatives et, d'un autre côté, contribuer à la pérennisation des entreprises créées. Le devoir des organismes en charge de l'accompagnement des futurs créateurs est donc de s'interroger sur leur mission, en dehors de la commande publique qui priorise trop souvent les actions visant, pour les candidats à la création, la fin du statut de demandeur d'emploi.

Cette réflexion est d'autant plus difficile à mettre en oeuvre que l'attribution des financements, de plus en plus souvent par la mise en concurrence pousse ces mêmes organismes à entrer dans une logique de marché et à agir souvent de façon concurrente, sans rechercher la cohérence de l'ensemble du dispositif. Leur logique est de fournir une offre plutôt que de répondre à une demande (Daval, Deschamp, Emin. 2002, 137)

Une autre difficulté réside dans le système d'évaluation qui n'a absolument pas évolué malgré les nombreuses incitations des différents rapports sur ce sujet. De ce fait, « *Les démarches des réseaux d'appui à la création d'entreprise restent le plus souvent trop focalisées sur la création effective, sans doute un effet pervers des critères d'évaluation des institutions devant rendre compte d'un certain taux de création.* » (Sylvie SAMMUT, 2003, p 17)

Bien que, comme nous le notions au chapitre précédent, tous les candidats à la création soit aujourd'hui désignés comme "créateurs d'entreprise", nous savons pertinemment que seuls quelques uns d'entre eux parviennent à le devenir réellement. Nous devons donc considérer les actions d'accompagnement en distinguant deux catégories de candidats : ceux qui vont créer et ceux qui ne créeront pas, tout du moins dans un court terme.

Peut-on les distinguer a priori ? Certains prétendent que oui d'une façon très assurée.

Avec mon expérience que l'on peut commencer à considérer, je serai beaucoup plus réservé sur la question, mais je vous propose de reporter ce débat à une prochaine fois.

4.1. Pour ceux qui vont créer effectivement leur entreprise

Leur objectif est d'endosser le costume de chef d'entreprise et de pouvoir tenir le plus longtemps possible. Or pour la plupart d'entre eux, les compétences requises, que nous pouvons désigner par "être entrepreneur", ne font pas partie du lot des apprentissages qu'ils ont reçus au cours de leur éducation.

En regardant bien, en effet, ce que nous recevons en France de l'éducation, que ce soit dans le système scolaire ou la famille, est principalement organisé pour nous préparer à devenir principalement des salariés. Peut-être même des salariés bien intégrés dans un système économique que nous pouvons décrire comme un système majoritairement structuré hiérarchiquement. Les systèmes à structuration coopérative représentent, en effet, une très forte minorité. Nous n'éprouvons même aucune gêne à employer le mot "insérer" aujourd'hui pour parler d'un demandeur d'emploi que nous allons essayer d'aider à retrouver une place dans ce système.

Il faut bien reconnaître que très peu de place est encore laissée en France à la pensée individuelle, à l'initiative personnelle, à la négociation, à la remise en question des règles pré établies, voire à la désobéissance , et l'autorité et la parole des anciens représentent la plupart du temps les références de conduite, y compris dans notre monde universitaire.

Il n'est pas question, bien entendu, de rejeter les éléments qui constituent encore aujourd'hui les fondements de certaines valeurs, mais de considérer que dans le monde des entrepreneurs, ces compétences et attitudes sont souvent nécessaires et même indispensables dans la plupart des cas. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de naître dans une famille d'entrepreneurs ou de faire des études orientées dans ce sens, nous pouvons donc prétendre que les freins à lever pour devenir entrepreneur vont bien au-delà des difficultés financières et administratives citées généralement, car devenir chef d'entreprise, c'est d'abord acquérir des compétences d'entrepreneur. Avoir les

compétences d'entrepreneur, c'est savoir construire un projet, projeter son entreprise dans l'avenir, se projeter, anticiper, planifier, négocier, se remettre en question, analyser un contexte, s'adapter à de nouvelles situations, se battre face à des obstacles, mesurer des risques, prendre des risques mesurés, coordonner la mise en œuvre des fonctions. Tout cela pour, en fin de compte, montrer à l'entreprise sa direction et, avant tout, savoir prendre des décisions .

Sans négliger les démarches pour lever les freins le plus souvent cités, les vrais enjeux de l'accompagnement se situent donc probablement dans l'apprentissage des compétences dites "d'entrepreneurs".

4.2. Pour ceux qui ne vont pas créer leur entreprise

Que deviennent alors les "recalés de la création".

Ne nous faisons pas d'illusions, ce sont les plus nombreux, car parmi l'ensemble de ceux que nous avons pris l'habitude de nommer des "créateurs d'entreprise", seule une proportion très minoritaire le deviendra effectivement. Ils représentent, selon les rapports des principaux réseaux d'accompagnement, jusqu'à 80% des personnes accueillies.

Est-ce à dire alors qu'il faudrait mieux sélectionner les candidats, en retenant les « bons projets » et en rejetant les « mauvais » ?

Il s'agit d'une grande question de fond sur le sujet, car certains prétendent qu'il faut absolument sélectionner dès le départ ceux qui ont le plus de chance de créer pour éviter, justement, les efforts qui seraient perçus comme inutiles. Ces mêmes personnes disent souvent pouvoir repérer très vite les "vrais" candidats des autres. Cette réponse s'inscrit forcément dans le postulat explicite signifiant qu'une personne est ou n'est pas entrepreneur sans espoir que cet état puisse changer.

Avec quelques années de recherche et d'expérience dans le domaine, nous nous autorisons à penser le contraire. Les capacités que nous avons citées plus haut comme étant celles de l'entrepreneur ne sont-elles pas, aujourd'hui, des qualités qui sont requises et considérées comme essentielles dans toute démarche professionnelle ?

Si, il y a quelques années, une secrétaire était embauchée sur le nombre de mots qu'elle était capable de taper à la minute sur sa machine, on lui demande à présent avant tout d'être

polyvalente, de savoir se servir de plusieurs logiciels, d'inventer des formes de tableau, de savoir s'organiser dans son travail et même de prendre des décisions seule.

C'est pourquoi nous défendons qu'il existe au moins deux bonnes raisons d'accompagner de toutes façons avec beaucoup d'attention cette catégorie de candidats dans l'apprentissage des postures d'entrepreneur.

La première parce que, reprenant les arguments déjà cités, ces apprentissages devraient faire partie de toutes les formations professionnelles,

La deuxième tient au fait qu'en formulant ce projet, ils ont pris la décision de se prendre en main et d'essayer de s'en sortir par eux-mêmes, alors qu'ils se situent à un moment très difficile de leur vie professionnelle et que le système de considération et d'accueil des demandeurs d'emploi ne les met pas en position favorable.

Assurément donc dans ce cas, les politiques d'encouragement à la création de petites entreprises doivent, pour trouver une meilleure efficacité, intégrer les méthodologies d'accompagnement prenant en compte les apprentissages des compétences liées à l'entrepreneuriat.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT (Paul), FAYOLLE (Alain). et MARION (Stéphane) , "L'évolution des systèmes d'appui à la création d'entreprises ", in *Revue Française de Gestion*, novembre/décembre 1994
- ADIE, *Etude d'évaluation 2004, 2005*
- ARNOULT, "Les aides aux créateurs-repreneurs d'entreprises", document de travail DARES, 2001
- AUCOUTURIER (Anne-Lise), " Du chômage à la création d'entreprise ", in *Travail et Emploi*, N°58
- BARRE (Raymond), *Discours de politique générale de devant l'Assemblée Nationale*, octobre 1976
- BAUMGART (Thierry), LARRERA De MOREL (Bertrand), PLANTAMP (Denis)« Evaluation des aides à la création d'entreprise », La Documentation Française, 1997
- BESSON (Eric), *pour un plan d'urgence d'aide à la création de « très petites entreprises »*, Commission des Finances, Assemblée Nationale, 1999
- BOCQUEL (Jean-Marie) , *Rapport sur la simplification de la création d'entreprise, de la vie des créateurs et de la gestion de leurs entreprises*, janvier 2001
- CABANA (Yves) et MARANO (Philippe), *Mission d'évaluation des aides nationales à la création d'entreprises*, rapport de synthèse IGF, 2001
- COLOMB D'ECOTAY (Marie-Christine) et STORCH (Olivier), *Rapport relatif aux dispositifs publics d'aides à la création d'entreprises*, IGF, 2001
- CORNU (Gérard), « *Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises* », SENAT, mai 2005
- FAYOLLE (Alain), « *Les enjeux du développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat en France* », Rapport d'étude effectué pour la Direction de la Technologie du Ministère de la Recherche, 2001
- HUREL (François), *Rapport au premier Ministre sur le développement de l'Initiative économique et de la création d'entreprise*, juillet 2002
- LEVET (Jean-Louis), « *Les aides publiques aux entreprises : une gouvernance, une stratégie* », Rapport du Commissariat général du Plan, 2003

MATHOT (Phillipe), « *Rapport au premier Ministre sur les aides à la création d'entreprises* », Rapport du Commissariat général du Plan, 1996

MILIARET (M.) « *Rapport sur la création d'entreprises au ministre du développement industriel et scientifique* », 1973.

MULLIEZ (André) « Les aides publiques aux TPE », Rapport du Commissariat général du Plan, 2004

PIGANEAU laurence,, « Rapport annuel 2004 du CNCE », mars 2005

SAMMUT (Sylvie), « *L'accompagnement de la petite entreprise en création : entre autonomie, improvisation et créativité* » ADREG, 2003

VERTRAETE (Thierry) et SAPORTA (Bertrand), *Création d'entreprise et entrepreneuriat*, éditions de l'ADREG, janvier 2006